

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 268

présenté par  
M. Carrez, Rapporteur général  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 57**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« En 2012, le montant de la dotation de péréquation de chaque région d'outre-mer est égal au montant perçu en 2011 ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de rétablir le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture.